



Municipalité de Palmarolle

AUX CONTRIBUABLES DE PALMAROLLE

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

Au cours de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Palmarolle, tenue le 3 juillet 2023, à 19 h, au 124 rue Principale, Palmarolle, ceux-ci ont adopté le *Règlement n° 349 amendant le règlement 292 régissant le service de protection contre l'incendie.*

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal lors des heures d'ouverture du bureau.

DONNÉ À PALMAROLLE CE DOUZIÈME JOUR DU MOIS DE JUILLET 2023.

ISABELLE MOISAN, DIRECTRICE GÉNÉRALE , GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(ARTICLE 420 DU CODE MUNICIPAL)

JE SOUSSIGNÉE, ISABELLE MOISAN, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE, DE LA MUNICIPALITÉ DE PALMAROLLE, RÉSIDANT À NORMÉTAL, CERTIFIE SOUS MON SERMENT D' OFFICE QUE J' AI PUBLIÉ L' AVIS CI-ANNEXÉ EN AFFICHANT TROIS COPIES, LE DOUZIÈME JOUR DU MOIS DE JUILLET 2023, AUX ENDROITS DÉSIGNÉS PAR LE CONSEIL.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT, CE DOUZIÈME JOUR DU MOIS DE JUILLET 2023.

ISABELLE MOISAN, DIRECTRICE GÉNÉRALE , GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE